

Conseil Communal

Séance du 25 septembre 2017

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., ~~GROGNA J.~~ et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., ~~MOUTON B.~~,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

CPAS

1. Prise d'acte de la démission d'un conseiller du CPAS du groupe « Re-Nous-Vaux » et désignation de son remplaçant.

Monsieur Alfred CREER informe le Conseil communal de sa décision de démissionner de son poste de Conseiller de l'Action sociale à la date du 2 août 2017.

Madame Malika SONNET, pour le groupe « Re-Nous-Vaux », propose Monsieur Benoit MOUTON, pour le groupe « Re-Nous-Vaux » comme candidat en vue de pourvoir au remplacement de Monsieur Alfred CREER.

FINANCES

2. Présentation du projet « ZooParc – Vallée de la Sûre » et positionnement du Conseil sur l'octroi d'une garantie d'emprunt communale pour ce projet auprès de l'organe Credal.

Les responsables de l'ASBL sont invités à présenter le projet et le plan financier de « ZooParc – Vallée de la Sûre ».

ZooParc Vallée de la Sûre, qui sera installé sur un terrain communal à proximité du PAC, est un projet innovant dans les secteurs associatifs et touristiques, un lieu où la biodiversité du monde entier y sera représentée afin de sensibiliser tout un chacun au devoir de conserver les espèces menacées d'extinction de notre planète Terre. Le ZooParc sera un lieu de découvertes et d'apprentissages, il sera également un lieu où les animaux ambassadeurs de leurs cousins sauvages y seront détenus dans des conditions optimales afin de se reproduire dans le cadre des programmes de conservation européens et mondiaux.

Certains organismes financiers dont la Société coopérative à finalité sociale, CREDAL SC à Bruxelles ont été contactés par l'ASBL dans le cadre d'un financement de 125.000 euros. Il se pourrait qu'un des organismes financiers sollicite une garantie communale sur la moitié du montant du financement dont question ci-dessus.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la demande introduite par l'ASBL, à savoir si la Commune peut se porter garante pour la moitié de l'investissement, soit 62.500,00 euros. Il s'agit, en effet, d'une ASBL à finalité durable, environnementale, touristique et avec un intérêt plus qu'important pour notre Commune et son développement dans ce cadre. (Les risques sont très réduits pour nos finances). Pour rappel, nous avons agi de même pour les clubs de football et le Syndicat d'Initiative.

Il s'agit ici d'un accord de principe qui devra faire l'objet d'un accord ferme du Conseil communal en cas d'acceptation de la banque sur l'octroi du crédit.

3. Approbation de la modification budgétaire ordinaire n° 2 – Exercice 2017.

La modification budgétaire n° 2 ordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	10.798.880,33 €
- DEPENSES :	9.313.092,90 €
- EXCEDENT :	1.485.787,43 €
- BONI EXERCICE PROPRE :	631.259,23 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 2.

4. Approbation de la modification budgétaire extraordinaire n° 2 - Exercice 2017.

La modification budgétaire n° 2 extraordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	7.147.055,68 €
- DEPENSES :	7.147.055,68 €
- EXCEDENT :	0 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 2.

5. Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise de Remoiville-Remichampagne et des budgets 2018 des Fabriques d'Eglises de Sibret et Morhet.

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire	Excédent
2017	Remoiville-Remichampagne	4.011,82 €	0 €	0 €
2018	Sibret	8.853,21 €	0 €	0 €
2018	Morhet	9.887,02 €	0 €	0 €

Le Conseil communal approuve ces budgets.

6. Avis sur le budget 2018 de la Fabrique d’Eglise de Houmont.

Exercice	Fabrique d’Eglise	Intervention communale à l’ordinaire	Intervention communale à l’extraordinaire
2018	Houmont	1/5 de 4.329,19 €, soit : 865,84 €	0 €

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce budget.

7. Marché de services auteur de projet pour les dossiers lancés lors de l’exercice 2017 : approbation du cahier spécial des charges mis à jour suite à la nouvelle législation sur les marchés publics.

Le cahier spécial des charges dans le cadre d’un marché de services ayant pour objet la désignation d’un auteur de projet ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l’année 2017, est mis à jour suite à la nouvelle législation sur les marchés publics, soit la loi du 17 juin 2016. Le marché sera passé dorénavant par procédure négociée sans publication préalable.

8. Marché de services coordinateur de sécurité pour les dossiers lancés lors de l’exercice 2017 : approbation du cahier spécial des charges mis à jour suite à la nouvelle législation sur les marchés publics.

Le cahier spécial des charges dans le cadre d’un marché de services ayant pour objet la désignation d’un coordinateur de sécurité ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l’année 2017, est mis à jour suite à la nouvelle législation sur les marchés publics, soit la loi du 17 juin 2016. Le marché sera passé dorénavant par procédure négociée sans publication préalable.

9. Réfection de voiries dans les villages de Bercheux, Salvacourt et Sibret et du parking des cimetières de Remichampagne et Sibret (PIC 2017 – 2018) : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Présentation du chef des travaux : Laurent PIERRE

Le Conseil communal approuve le projet relatif à la réfection de voiries dans les villages de Bercheux, Salvacourt et Sibret et du parking au cimetière de Remichampagne, inscrit au PIC 2017 – 2018, d’un montant estimatif de 700.223,98 euros TVA Comprise.

Pour rappel : notre proposition de projet PIC a été approuvée par la Région wallonne.

Estimation des subsides PIC 2017 – 2018 : 321.038,00 euros.

Le marché sera passé par procédure ouverte.

L’objet du marché consiste en la réfection de voiries dans les villages de Bercheux (chemins n°s 2, 44, 65 et 76), de Salvacourt (chemins n°s 55, 56, 58 et 59) et de Sibret (chemins n°s 61

et 6102) et du parking des cimetières de Remichampagne (chemin GC 62) et Sibret (chemin n° 5).

Description de la situation existante et des défauts constatés

Aux différents chemins, le revêtement présente des zones de faïençage, de fissures et de nids de poule.

Description des travaux :

- Pour le village de Bercheux : remise à niveau d'éléments linéaires en recherche. Fraisage complet, reprofilage en revêtement hydrocarboné et imperméabilisation par enduit bicouche.
- Pour le parking du cimetière de Remichampagne : reprofilage en revêtement hydrocarboné sur revêtement hydrocarboné existant.
- Pour le village de Salvacourt – chemin n° 58 : reprofilage en revêtement hydrocarboné sur revêtement hydrocarboné existant et imperméabilisation par enduit bicouche.
- Pour le village de Salvacourt – Chemin n° 56 : fraisage complet, reprofilage en revêtement hydrocarboné et imperméabilisation par enduit bicouche.
- Pour le village de Salvacourt – Chemin n°s 55 et 59 : pose d'éléments linéaires afin de récolter les eaux pluviales. Reprofilage en revêtement hydrocarboné sur revêtement hydrocarboné existant et imperméabilisation par enduit bicouche.
- Pour le parking du cimetière de Sibret : fraisage partiel, reprofilage en revêtement hydrocarboné et imperméabilisation par enduit bicouche.
- Pour le chemin des Monts à Sibret : pose d'éléments linéaires afin de récolter les eaux pluviales. Reprofilage en revêtement hydrocarboné sur revêtement hydrocarboné existant et imperméabilisation par enduit bicouche.
- Pour la rue Sous-le-Bî à Sibret : pose d'éléments linéaires afin de récolter les eaux pluviales. Reprofilage en revêtement hydrocarboné sur revêtement hydrocarboné existant et imperméabilisation par enduit bicouche.

10. Aménagement du parking à la Maison des Générations de Bercheux : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Présentation par le chef des travaux : Laurent PIERRE

Dans le prolongement des travaux actuels dans les bâtiments, le Conseil communal approuve le projet relatif à l'aménagement du parking à la Maison des Générations de Bercheux, d'un montant estimatif de 74.996,16 euros TVA Comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Description des travaux :

- Rétrécissement de la voirie à 4 m de large, sur une longueur de 110 m.
- Pose de nouveaux filets d'eau coulés sur place.
- Pose d'un nouveau revêtement hydrocarboné sur la voirie.
- Pavage des places du parking devant la Maison des Générations.

11. Travaux d'amélioration des voiries agricoles en 2013 : approbation du dossier mis à jour suivant la nouvelle loi sur les marchés publics.

Suite aux directives de la Région wallonne, le cahier spécial des charges, approuvé une première fois le 22 septembre 2016, a été modifié pour répondre à la nouvelle loi sur les marchés publics, loi du 17 juin 2016 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Le devis estimatif des travaux, inchangé, s'élève à la somme de 220.130,11 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure ouverte.

TAXES

12. Renouvellement de la convention pour la collecte des déchets textiles ménagers avec l'ASBL Terre.

La convention concernant la collecte des déchets textiles ménagers avec l'ASBL Terre arrive à son terme le 1^{er} octobre prochain. Dès lors, et sur proposition du SPW, il est proposé au Conseil communal de renouveler cette convention pour une durée de 2 ans.

Cette convention règle les modalités de collecte des textiles usagés sur le territoire de la Commune, lorsque la collecte est réalisée par le biais de points d'apports volontaires (bulles à textiles ou en porte-à-porte), à l'exclusion des parcs à conteneurs. L'opérateur collecte des déchets textiles ménagers sur le territoire de la Commune dans le but premier de les réutiliser ou de les recycler (vêtements, maroquinerie, literie, linge de maison et autres matériaux textiles dont les ménages souhaitent se débarrasser).

TRAVAUX

13. Mise en œuvre de nouveaux services en matière d'aide à la gestion des réseaux d'égouttage – Participation au marché groupé pour l'entretien annuel des réseaux d'égouttage.

Suivant l'expérience acquise par l'AIVE, il s'avère que globalement, les réseaux d'égouttage ne sont pas ou peu curés, puisque 6 à 8 tonnes de déchets sont évacués en moyenne par kilomètre de réseau curé. Peu ou pas de moyens financiers sont budgétisés régulièrement pour faire face à ce genre de problématique (entretien du réseau d'égouttage, et notamment du curage préventif).

Face à cette constatation, il a semblé pertinent à l'AIVE de lancer un marché groupé pour proposer un service similaire à toutes les communes qui souhaitent en bénéficier.

Le Conseil communal confie, à l'Intercommunale AIVE, le soin de lancer un marché de curage préventif et d'entretien des réseaux d'égouttage dont les conditions et les modalités seront arrêtées définitivement par les organes de gestion de l'AIVE lors d'une prochaine assemblée.

Il se réserve le droit de confier ou non l'organisation de la gestion du marché d'entretien par curage de son réseau d'égouttage en fonction de la nature et de la qualité des offres reçues,

étant entendu que l'accord donné par la Commune sur le lancement de ce marché ne la lie pas définitivement puisqu'en fonction des résultats de ce marché, elle sera toujours libre d'adhérer ou non au système au travers d'une convention de collaboration (engagement ferme de la Commune).

14. Implantation de 3 caméras de surveillance sur le site de la plaine multisports de Vaux-sur-Sûre : avis.

Afin de régler une série d'incivilités, de dégradations et de vols et le Chef de Corps de la zone de police Centre Ardenne ayant déjà marqué son accord sur l'installation de 3 caméras fixes de surveillance sur le site de la plaine multisports de Vaux-sur-Sûre qui permettront d'apporter des preuves d'un fait infractionnel ou d'identifier un auteur, un témoin ou une victime, le Conseil communal donne son avis positif suivant les directives demandées par la Commission de la protection de la vie privée.

URBANISME

15. PU Baijot à Clochimont : construction de 5 maisons d'habitations : modification du chemin communal n° 1.

Suite à la requête introduite par les Maisons Baijot SPRL tendant à obtenir l'autorisation de construire 5 maisons d'habitation à Clochimont et suivant l'avis du Commissaire voyer, il y a lieu de revoir l'alignement sur toute la longueur du chemin n° 1. Le Conseil communal est invité à approuver le plan d'alignement dressé par le Bureau Geofamenne et à accepter la charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 9 a 32 ca à prendre dans les terrains cadastrés n°s 288 A – B – C – D – E à Clochimont.

16. Demande de PU à Morhet : création d'un accès aux lots 1 à 3 à Morhet et d'une zone de stationnement public.

Suite à l'acquisition de terrains aux consorts Mouton, et dès lors notre propriété communale, la Commune de Vaux-sur-Sûre a introduit un permis d'urbanisation en vue d'urbaniser un terrain pour la construction d'habitations à Morhet, sur la route menant vers Jodenville. Suivant la proposition des plans tels que dressés par le Bureau d'Etude Lacasse-Monfort, le Conseil communal approuve la création d'un accès aux lots 1 à 3 et d'une zone de stationnement public.

PATRIMOINE

17. Acquisition de trois parcelles (bois et pré) aux consorts Ensch sur l'ancienne Commune de Nives : approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal approuve le projet d'acte relatif à l'acquisition de trois parcelles (deux bois et un pré) cadastrées sur l'ancienne Commune de Nives d'une contenance totale de 26 a 80 centiares aux consorts Ensch pour le prix de 1.120,00 euros.

18. Aliénation d'un terrain à Monsieur et Madame Christophe Willot-Salatino à Chenogne : approbation du projet d'acte.

Comme nous nous y étions engagés dans la délibération du 21 août 2014 relative à l'acte d'acquisition, le Conseil communal approuve le projet d'acte relatif à l'aliénation d'une bande de terrain de 2 a 53 ca à prendre dans le n° 341 b (6^{ème} Division Sibret, Section A, acheté voici trois ans à Monsieur Joseph Willot dans le cadre du futur lotissement à Chenogne) à Monsieur et Madame Willot-Salatino, au prix de 25 euros/m² étant donné qu'il n'était pas possible de céder cette bande de terrain avant l'acte à la Commune (l'urbanisme exigeant le permis d'urbanisation préalable).

HUIS CLOS

La séance est levée.

Réception avec les membres du Conseil communal des Enfants : résumé des activités réalisées durant l'année avec remise du diplôme de participation.